

Recensement de la population 2006 : premier regard sur la société alsacienne

Entre 1999 et 2006, l'âge moyen des Alsaciens est passé de 37 à 38,4 ans. Les personnes seules représentent en 2006 près d'un ménage sur trois. Les couples avec enfants, moins nombreux qu'en 1999, restent toujours les plus représentés. Entre 1999 et 2006, la part des ouvriers a diminué, tandis que celles des cadres et des professions intermédiaires progressaient sensiblement. En 2006, l'Alsace compte 93 emplois pour 100 actifs occupés résidant dans la région.

Entre 1999 et 2006, la population alsacienne a progressé de 4,7 % et la région représente 3 % de la population française en 2006. Comme au niveau national, la

population de la région vieillit ; en sept ans, l'âge moyen des Alsaciens a augmenté de plus d'un an, passant de 37 à 38,4 ans. Il reste inférieur d'une année à celui des Français de métropole. Et comme en 1999, les habitants du Haut-Rhin sont un peu plus âgés que ceux du Bas-Rhin.

La structure par âge des personnes résidant en Alsace a évolué. Les parts des jeunes de moins de 20 ans, des personnes de 20 à 29 ans et de 30 à 39 ans ont chacune diminué de plus d'un point entre 1999 et 2006. Les personnes âgées de 20 à 29 ans et celles de

- En 2006, les Haut-rhinois sont âgés de 38,8 ans en moyenne, les Bas-rhinois de 38,1 ans.
- Entre 1999 et 2006, la part des ouvriers a diminué de 3,5 points, dans chacun des départements alsaciens.
- Les zones d'emploi de Strasbourg, Colmar-Neuf-Brisach et Mulhouse concentrent 64 % des emplois de la région, en 2006.

30 à 39 ans sont en 2006 moins nombreuses qu'en 1999 (-4 %). Dans le même temps, la proportion des personnes de 50 à 59 ans a progressé de 2,5 points. Il s'agit des générations nées au lendemain de la seconde guerre

Moins de jeunes âgés de 20 à 29 ans dans le Haut-Rhin

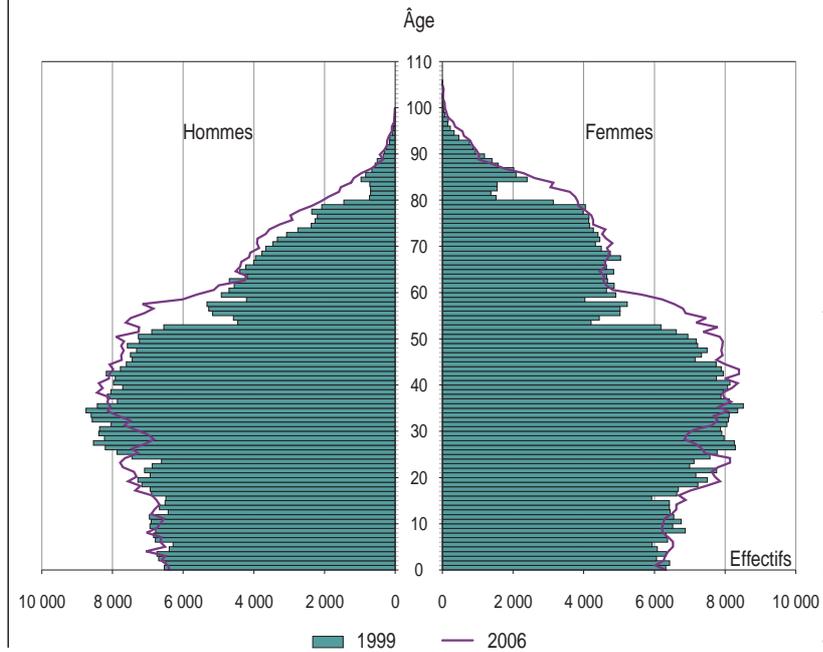
Répartition de la population selon la tranche d'âge

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006
Moins de 20 ans	25,8	24,8	26,2	25,1	26,0	24,9
de 20 à 29 ans	14,9	13,8	13,0	11,9	14,1	13,0
de 30 à 39 ans	15,9	14,6	15,9	14,5	15,9	14,6
de 40 à 49 ans	14,9	14,8	15,2	15,0	15,0	14,9
de 50 à 59 ans	10,5	13,0	10,9	13,3	10,6	13,1
de 60 à 69 ans	8,7	8,4	9,3	8,9	9,0	8,6
de 70 à 79 ans	6,5	6,9	6,8	7,4	6,6	7,1
80 ans ou plus	2,8	3,7	2,7	3,9	2,8	3,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RP1999 et RP2006, exploitations complémentaires

► Pyramides des âges de la population bas-rhinoise

Bas-Rhin : 1 079 016 habitants en 2006



Source : RP1999 et RP2006, exploitations complémentaires

La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. L'âge retenu pour 1999 et 2006 est l'âge révolu.

Pour 2006, du fait de la méthode de recensement, l'effectif d'une classe d'âge ne correspond pas à celui d'une génération. Par exemple, le nombre de personnes âgées de 18 ans au recensement de 2006 est la moyenne pondérée des effectifs des personnes âgées de 18 ans sur les cinq années d'enquête (2004 à 2008). La collecte étalée sur cinq ans lisse donc les effets démographiques spécifiques à une année donnée (génération).

mondiale, beaucoup plus nombreuses que celles nées juste avant ou durant la guerre. La population des personnes de 50 à 59 ans a ainsi augmenté de 29 %. Le vieillissement de la population alsacienne s'explique également par l'augmentation de la part des personnes âgées : celle des 70 ans ou plus a augmenté de 1,5 point depuis 1999.

passée de 2,5 personnes en 1999 à 2,4 en 2006. Comparable dans les deux départements alsaciens, elle reste néanmoins supérieure à celle de la France métropolitaine qui s'élève à 2,3 personnes par ménage. Depuis 1999, le nombre de couples avec enfants a diminué de près de 4 %. En 2006, l'Alsace compte ainsi 239 000 couples avec enfants et

leur part dans l'ensemble des ménages est passée de 37 % à 32 %. Toutefois, ce type de ménage reste le plus représenté et plus de la moitié de la population alsacienne vit au sein d'une famille composée d'un couple avec un ou plusieurs enfants.

Sous l'effet de l'allongement de la durée de vie et de l'évolution des modes de cohabitation (unions plus tardives et séparations plus fréquentes), la part des personnes vivant seules progresse : 28 % des ménages en 1999, 30 % en 2006. Par ailleurs, le nombre de familles monoparentales a augmenté de

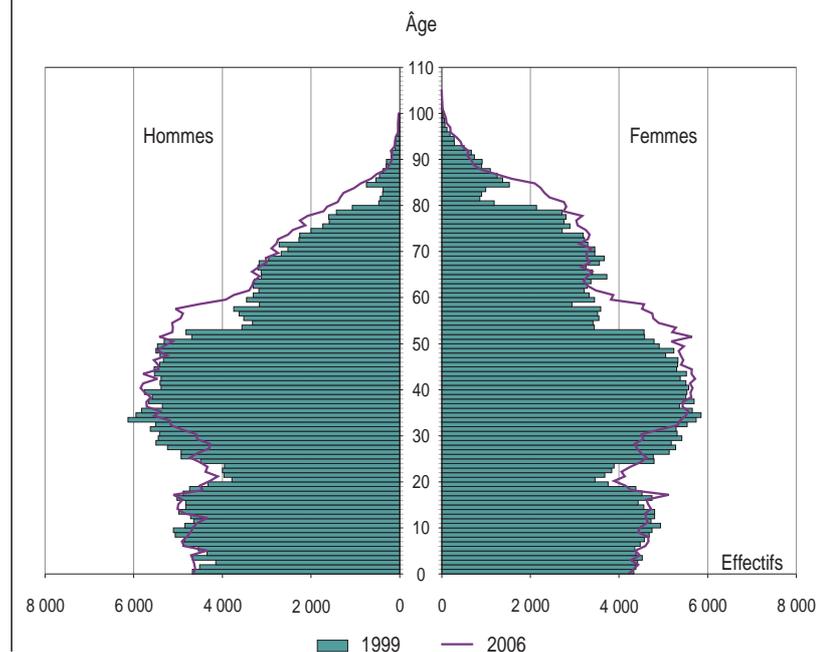
Comme en 1999, la part des jeunes âgés de 20 à 29 ans est plus faible dans le Haut-Rhin (12 %) que dans le Bas-Rhin (14 %). Le département du Bas-Rhin attire toujours de nombreux étudiants, notamment en provenance du département du Haut-Rhin.

Moins de couples avec enfants

En 2006, 747 000 ménages résident en Alsace. En sept ans, leur nombre a augmenté deux fois plus rapidement que le nombre d'habitants. Ainsi, comme au niveau national, le mouvement de diminution du nombre d'habitants par logement se poursuit. En Alsace, la taille moyenne des ménages est

► Pyramides des âges de la population haut-rhinoise

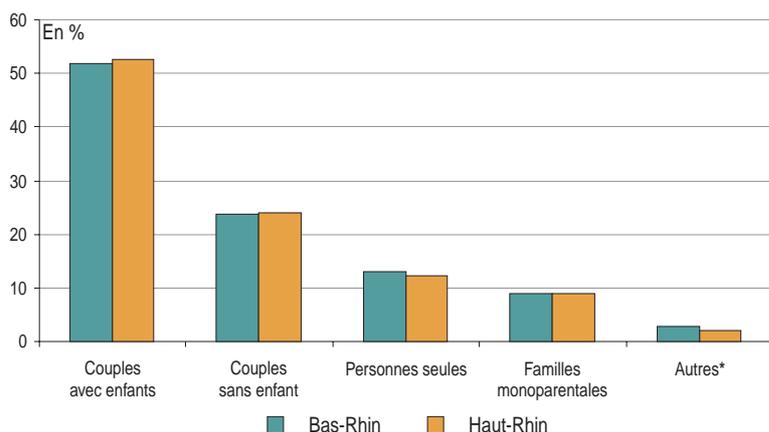
Haut-Rhin : 736 477 habitants en 2006



Source : RP1999 et RP2006, exploitations complémentaires

Des profils très proches dans les deux départements en 2006

Répartition de la population des ménages selon le type de ménage



* ménages de plusieurs personnes ne comprenant aucune famille

Note : les enfants sont comptabilisés sans limite d'âge.

Source : RP2006, exploitation complémentaire

près de 20 % et représente 8 % des ménages en 2006. Dans la moitié des cas, il s'agit d'une famille composée d'une femme avec un enfant.

Les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont des profils très proches du point de vue de la structure des ménages en 2006.

Davantage de propriétaires

Si un ménage sur deux vit dans une maison individuelle en 2006, l'Alsace reste toutefois une des régions françaises où l'habitat collectif est le plus présent sur le territoire. La région se situe en effet au 5^e rang, loin derrière l'Île-de-France (70 %), mais juste après les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et Rhône-Alpes. Au sein des pôles urbains alsaciens, plus de deux ménages sur trois habitent un appartement.

La proportion de ménages résidant en maison individuelle est plus faible dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. Elle est de 7 % à Strasbourg alors qu'à Mulhouse et Colmar elle atteint respectivement 14 et 19 %.

Dans la région, le poids des ménages propriétaires de leur logement est de 58 % en 2006. En sept ans, celui-ci a augmenté de 3 points et

cette progression se retrouve dans chacun des deux départements ; la part des propriétaires reste cependant supérieure dans le Haut-Rhin.

En 2006, 12 % des ménages déclarent occuper un logement géré par un organisme HLM, cette proportion étant un peu plus forte dans le Haut-Rhin (13 %) que dans le Bas-Rhin (11 %).

Migrations interdépartementales : plus de départs que d'arrivées

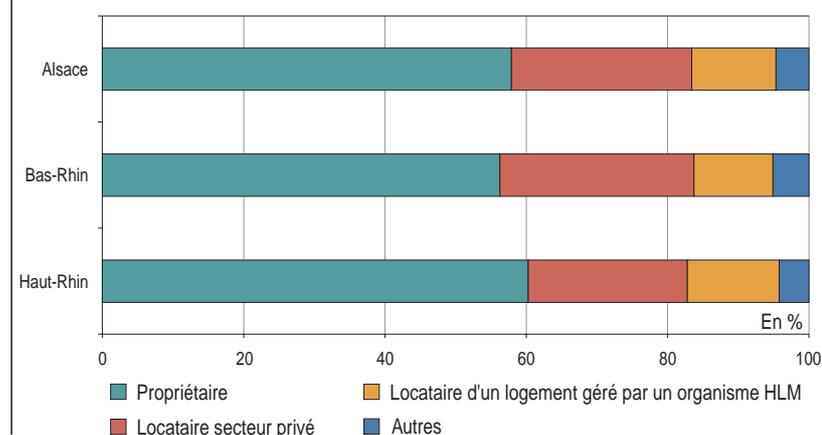
74 500 résidents alsaciens ont déclaré habiter dans une autre région française cinq ans auparavant. Dans le même temps, 85 500

personnes recensées dans une autre région déclaraient résider en Alsace cinq ans auparavant. Entre 2001 et 2006, dans les flux migratoires avec les autres régions françaises, la région est déficitaire de 11 000 personnes, soit, rapporté à la population de l'Alsace, 13 personnes pour 10 000 habitants par an.

Pour le Haut-Rhin, le déficit migratoire avec les autres départements est de 9 000 personnes, dont 4 000 avec le Bas-Rhin. Pour ces dernières, il s'agit essentiellement de jeunes de 18 à 24 ans qui s'installent à Strasbourg pour y étudier. Les jeunes âgés de 18 à 24 ans comptent pour 26 % des sorties du département du Haut-Rhin alors qu'ils représentent 9 % de sa population. Des familles d'actifs avec enfants ont également quitté le département pour aller s'installer dans une autre région.

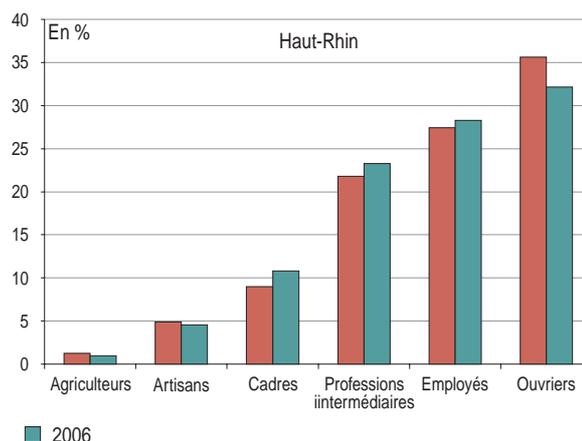
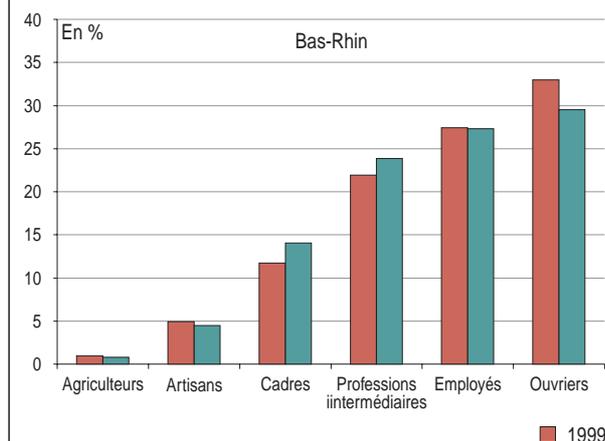
Dans ses échanges avec les autres départements, le Bas-Rhin a quant à lui perdu près de 2 000 habitants entre 2001 et 2006. Alors que les jeunes viennent pour leurs études, aussi bien du Haut-Rhin que des régions limitrophes, ceux-ci ne s'y insèrent pas en totalité. Des jeunes cadres et, dans une moindre mesure, des personnes exerçant des professions intermédiaires ont quitté le Bas-Rhin entre 2001 et 2006. Les déficits les plus importants sont

Six ménages sur dix propriétaires de leur logement dans le Haut-Rhin



Source : RP2006, exploitation principale

► Davantage de cadres dans le Bas-Rhin



Source : RP 1999 et RP 2006, exploitations complémentaires

observés avec Paris, les Bouches-du-Rhône et le Var.

La part des cadres augmente

En 2006, près d'une personne sur deux résidant dans la région est active, pour 46 % au niveau national. 44 % des femmes alsaciennes sont actives contre 53 % des hommes. Les proportions d'actifs sont voisines dans les deux départements.

Depuis sept ans, le poids des ouvriers au sein de la population active a fortement diminué dans les deux départements, et ce dans les mêmes proportions. Toutefois, les ouvriers demeurent la catégorie

socioprofessionnelle la plus représentée en Alsace, avec 31 % des actifs (25 % pour la France métropolitaine). Ils le sont en particulier dans les communes périurbaines (un actif sur trois) et en milieu rural (quatre actifs sur dix). Mais au sein des pôles urbains, ils sont désormais devancés par les employés.

La part des employés est restée quasi stable en Alsace, avec une légère progression dans le département du Haut-Rhin. Quel que soit le type d'espace - pôle urbain, périurbain ou espace rural - la part des employés est très proche. Comme au plan national, la proportion de cadres a augmenté depuis sept ans et représente, en

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs.

2006, 13 % de la population active alsacienne (15 % pour la France métropolitaine). Et si celle-ci s'est accrue dans les deux départements alsaciens, l'augmentation a été plus vive dans le Bas-Rhin. Elle l'a été également dans les pôles urbains et dans les communes périurbaines, mais beaucoup moins dans l'espace rural alsacien.

Un actif sur quatre exerce une profession intermédiaire, soit une progression par rapport à 1999, un peu plus marquée dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin.

On appelle **migrations résidentielles** les changements de lieu de résidence. La résidence antérieure est celle au 1^{er} janvier cinq ans auparavant. Les enfants de moins de cinq ans n'étant pas nés à cette date, ils ne font pas partie de la population susceptible d'avoir migré. La population étudiée est donc celle des personnes de cinq ans ou plus.

Un **ménage** est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.

Un **couple** est, par convention, formé d'un homme et d'une femme qui cohabitent dans le même logement. Jusqu'en 1999, les couples étaient repérés à partir des caractéristiques des membres du ménage, parfois complétées par des informations sur les liens familiaux. Depuis 2004, la question "vivez-vous en couple ?" a été introduite dans le questionnaire du recensement.

Un **couple avec enfants** est un couple qui occupe un logement avec un ou plusieurs enfants (au sens du recensement) d'un au moins des conjoints. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental sera donc compté comme un couple sans enfant.

L'Alsace : 2,9 % des emplois métropolitains

En 2006, 744 000 personnes - résidant en Alsace ou dans une autre région - ont déclaré occuper un emploi en Alsace, soit 2,9 % des emplois de la France métropolitaine. Cette proportion est en très léger repli par rapport à 1999, le nombre d'emplois en Alsace ayant un peu moins progressé que sur l'ensemble du territoire.

Alors que 57 % de la population réside dans les zones d'emploi de Strasbourg, Mulhouse ou Colmar-Neuf-Brisach, près des deux tiers des emplois de la région y sont concentrés. La zone d'emploi de Strasbourg offre d'ailleurs, à elle seule, plus du tiers des emplois de la région.

Plus de 61 % des emplois sont situés dans le Bas-Rhin, soit une progression de près d'un point en sept ans. Le poids relatif des zones d'emploi de Mulhouse et, dans une moindre mesure de Thann-Cernay, diminue, alors que celui de Strasbourg, Molsheim-Schirmeck et Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines augmente.

Recul dans l'industrie, progression dans les services

En 1999, le secteur de l'industrie concentrait 24 % de l'ensemble des emplois, ce chiffre est de 21 % en 2006 (15 % pour la France métropolitaine). Pour autant, l'Alsace reste encore la deuxième région française au regard du poids de l'industrie, toujours devancée par la Franche-Comté. Le recul est plus marqué dans le Haut-Rhin : la part des emplois est de 23 % en 2006, soit quatre points de moins qu'en 1999. La baisse atteint six points dans les zones d'emploi de Guebwiller et d'Altkirch.

Comme en 1999, l'agriculture concentre 2 % des emplois (4 % au plan national). Le poids du secteur de la construction (6 %) est lui aussi resté stable depuis 1999. Il en est de même pour le secteur du commerce.

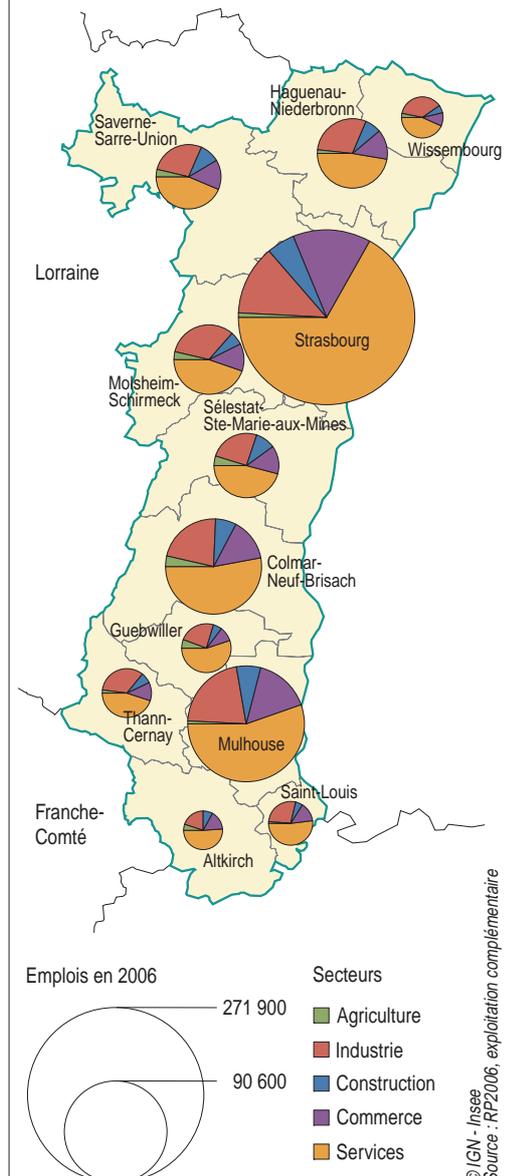
Dans le même temps, les services continuent de concentrer plus d'emplois : 56 % en 2006 pour 53 % sept ans plus tôt. Les services progressent dans les deux départements dans les mêmes proportions, au sein de toutes les zones d'emploi et de tous les espaces, urbain, périurbain et rural.

Le Bas-Rhin concentre, à lui seul, 64 % des emplois dans les services, pour 61 % de l'emploi total. Ils sont en grande partie situés dans la zone d'emploi de Strasbourg qui en regroupe 43 % pour 37 % de l'emploi total. La ville de Strasbourg, de part ses fonctions de métropole, y joue un rôle prépondérant.

93 emplois pour 100 actifs occupés

Pour caractériser un territoire, il est souvent intéressant de comparer le nombre d'emplois présents par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi. Quand le nombre d'emplois est supérieur à celui des actifs occupés, le territoire exerce une attractivité, des actifs extérieurs venant y travailler. À l'inverse, s'il y a plus d'actifs que d'emplois, on se trouve sur un territoire que l'on peut qualifier de résidentiel.

Les services, majoritaires dans une zone d'emploi sur deux



Selon cet indicateur, en 2006, la région compte 93 emplois pour 100 actifs occupés résidant dans

L'emploi au recensement de la population

Au recensement de la population, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution de l'emploi, depuis 1999, peut être liée à ce changement. Il est donc préférable de raisonner par différences de structures entre 1999 et 2006.

En 1999 comme depuis 2004, une personne recensée ne peut déclarer qu'un seul emploi.

la région, un peu plus qu'en 1999. L'importance du travail frontalier est une particularité régionale. En 2006, environ 65 000 résidents en Alsace travaillent à l'étranger (en Allemagne ou en Suisse essentiellement). C'est 10 % de moins qu'en 1999, et ce recul concerne uniquement les Alsaciens qui travaillent en Allemagne. Mais il est à noter que des emplois occupés en Alsace par des résidents à l'étranger

ne sont pas pris en compte par le recensement de la population. Le Bas-Rhin compte 95 emplois pour 100 actifs occupés, le Haut-Rhin seulement 90. Avec 113 emplois pour 100 actifs occupés, la zone d'emploi de Strasbourg est la seule où l'on a davantage d'emplois que d'actifs occupés. Les zones d'emploi de Colmar-Neuf-Brisach et de Mulhouse sont, quant à elles, très proches de l'équilibre. En

revanche, l'indicateur est particulièrement faible dans les zones d'emploi frontalières, celles-ci présentant un caractère plus résidentiel : 54 emplois pour 100 actifs occupés dans la zone d'emploi d'Altkirch, 77 pour celle de Saint-Louis et 70 pour celle de Wissembourg.

■
Yves FRYDEL

Espaces urbains et espaces ruraux

Le **zonage en aires urbaines** (ZAU), défini sur la base du recensement de 1999, décline le territoire en deux grandes catégories :

- **l'espace à dominante urbaine**, composé des pôles urbains et du périurbain (couronnes périurbaines monopolarisées et communes multipolarisées) ;
- **l'espace à dominante rurale**, qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales.

Un **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois.

Les **banlieues** des pôles urbains sont composées des communes qui ne sont pas villes-centres.

Le **périurbain** a trait aux déplacements domicile-travail, les emplois restant largement concentrés dans les pôles urbains tandis que les lieux de résidence s'éloignent de ces pôles urbains. Le périurbain est composé des communes sous influence urbaine du fait de ces déplacements domicile-travail : couronnes périurbaines monopolarisées et communes multipolarisées.

L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Le recensement de la population de 2006

Les résultats du recensement de la population de 2006 sont issus des enquêtes annuelles de recensement réalisées entre 2004 et 2008.

En effet, le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Sur cette période, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont enquêtés.

L'exploitation statistique des données recueillies auprès de ces personnes permet de décrire la population et les logements.

Cette exploitation s'effectue en deux temps :

- en décembre 2008 ont été publiées les populations légales, lesquelles sont également à l'origine des premières analyses d'évolutions démographiques des territoires ;
- au 1^{er} juillet 2009 ont été publiés les premiers résultats complets du recensement de 2006, selon un plan de diffusion consultable sur le site Insee.fr.

Le recensement est placé sous la responsabilité de l'État. Les communes - ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) - préparent et réalisent les enquêtes de recensement et reçoivent, à ce titre, une dotation financière de l'État. L'Insee a pour mission d'organiser et de contrôler la collecte des informations. Il recueille ensuite l'information collectée, exploite les questionnaires et diffuse les résultats.

Pour en savoir plus

Les résultats du recensement de la population sur www.insee.fr

- Retrouvez tous les résultats du recensement de 2006, à partir de la commune, sur www.insee.fr :
- téléchargez gratuitement les chiffres clés, tableaux détaillés et bases de données ;
 - consultez les représentations cartographiques issues de ce recensement.

Insee-Alsace : Cité Administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin - 67084 Strasbourg Cedex

Tél : (33) 03 88 52 40 40 - Fax : (33) 03 88 52 40 82 - Internet : www.insee.fr/alsace

Directeur de la publication : Guy Bourgey ○ Rédactrice en chef : Simone Schnerf ○ Secrétaire de rédaction : Jérôme Cuvelard

Mise en page : Chantal Rousselle - Patricia Sourine ○ Cartographie : Christian Milanini

Maquette : Carré Blanc - Strasbourg ○ Impression : Valblor - Illkirch-Graffenstaden

© INSEE 2009 ○ ISSN : 1627-2714 ○ Dépôt légal : juillet 2009